



GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session 2010 16-17-12-10
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Objet:	
Copie à:	

Penthes / Genève, le 6 décembre 2010

C 2954

Monsieur **Renaud Gautier**,  
Président du Grand Conseil  
Hôtel de Ville, case postale 3970  
1211 Genève 3

### Domaine de Penthes

Monsieur le président,

Suite aux déclarations du président du Conseil d'Etat du 2 décembre 2010 concernant l'avenir du Domaine de Penthes, nous avons été interrogés par un certain nombre de députés sur notre position. C'est bien volontiers que nous la résumons comme suit et vous autorisons à en faire part à vos collègues. Nous saisissons l'occasion pour exprimer notre vive reconnaissance au Grand Conseil pour le soutien qu'il a exprimé à notre institution dans la motion urgente no 1971 adoptée le 15 octobre 2010.

1. Nous avons pris acte que le Conseil d'Etat ne désire pas conclure un nouveau contrat d'usufruit de longue durée avec notre Fondation ; nous le déplorons, car cette forme de lien contractuel a rendu de bons services aux deux parties et a permis un développement positif de nos activités pendant ces trente ans. L'Etat en a profité notamment parce que la Fondation s'est occupée à entretenir les immeubles à Penthes, y a investi des sommes que nous estimons en l'état à 10 millions de frs environ et y a déployé une activité culturelle intense et appréciée.
2. Sur le plan financier, la fin de l'usufruit aura notamment pour conséquence que les remboursements légaux et contractuels (gros œuvre et impenses) deviendront exigibles.
3. Nous prenons acte du souhait exprimé par l'Etat que le développement d'un nouveau projet pour Penthes se fasse – nous citons – « en concertation avec plusieurs acteurs, dont la fondation, qui pourrait, si cela s'avère possible, poursuivre tout ou partie de ses activités à Penthes. »
4. Ce souhait peut être compris comme allant dans le sens de la Motion n° 1971 votée et déclarée urgente par le Grand Conseil genevois en date du 15 octobre 2010, motion qui invite le Conseil d'Etat à engager sans tarder des négociations avec notre Fondation en vue du maintien, à Penthes, du Musée des Suisses dans le monde.
5. Nous confirmons que notre volonté est bien de poursuivre, de façon durable, l'intégralité de nos activités statutaires sur le site de Penthes. Cela n'exclut pas une grande flexibilité quant aux modalités d'un futur statut.
6. C'est dans ce sens que nous sommes disposés à engager des consultations avec les représentants de l'Etat désignés à cette fin. Cette disponibilité est basée sur notre conviction qu'une valorisation du Domaine en faveur de la Genève internationale peut parfaitement se concevoir sans que le Musée des Suisses dans le monde doive être écarté. Divers acteurs de la Genève internationale (dans un sens large) se sont déjà manifestés dans ce contexte. Certains projets permettraient une synergie intéressante entre les activités de notre Fondation (gestion du Domaine, Musée, Restaurant)

et de nouvelles activités et rencontres dont on peut affirmer qu'elles contribueraient de façon innovante au rayonnement de la Genève internationale. Notre impression est que la pérennité de notre présence à Penthes faciliterait même la mise en œuvre de la plupart des projets en présence.

7. Nous saluons aussi la volonté de l'Etat de viser à la continuité dans l'exploitation du Restaurant et Centre de conférences, qui font partie intégrante de la Fondation ; une part importante des investissements de la Fondation a d'ailleurs dû être consentie en faveur de cet instrument de travail. Mais les employés du restaurant ont évidemment besoin d'être rassurés rapidement sur l'avenir de leur établissement.
8. A ce stade, notre principal souci concerne la durée des négociations et des transitions à prévoir ; nous ne pouvons plus nous permettre de perdre du temps. Dans ce sens nous avons tendance à nous intéresser notamment à des projets concrets qui peuvent être mis en place rapidement. D'autres idées pourraient bien exiger une assez longue période de maturation et de préparation : définition détaillée du projet et étude de faisabilité, recherche de partenaires – la Confédération ? –, y compris financement et structures de fonctionnement, etc.
9. Les négociations concernant ce nouveau partenariat devront donc être engagées très rapidement ; elles devront notamment nous offrir la certitude que nous pourrions à nouveau planifier nos activités sur les quatre à cinq ans qui sont indispensables pour préparer, par exemple, des expositions temporaires ou pour aménager des salles. A défaut d'assurances concernant la survie du Musée et le futur statut de la Fondation, d'importantes promesses de dons émanant de mécènes deviendront caduques dès la fin mars 2011 ; je cite, à titre d'exemple, l'offre d'installer, à Penthes, un ascenseur pour personnes à mobilité réduite d'une valeur de près de 900 000 frs.
10. Nous avons donc besoin d'une entrée en matière formelle émanant de l'Etat dans un délai très rapproché ; un refus signifierait, contrairement aux intentions déclarées de l'Etat, la fin des activités du Musée, laquelle serait susceptible d'impliquer, purement et simplement, la fin de ladite Fondation. Notre Conseil de Fondation estime qu'un document établissant une nouvelle base juridique devrait être signé au plus tard fin juin 2011. Il paraît parfaitement concevable qu'un nouveau contrat soit complété ultérieurement ou adapté à un projet complémentaire concernant un nouveau partenaire.

**En résumé, nous estimons que Genève et la Genève internationale n'ont aucun intérêt à mettre fin à une activité culturelle originale, pleine de signification. Le Musée des Suisses dans le Monde de Penthes – qui peut certainement évoluer et se développer encore à condition d'avoir les fonds nécessaires – constitue un lien inestimable avec la Suisse, son histoire, ses valeurs et sa position dans le monde. La poursuite de ses activités ne constitue en rien un obstacle à valorisation du Domaine en faveur du rayonnement de la Genève internationale et peut même la faciliter.**

En vous remerciant de votre intérêt pour ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre haute considération.



Bénédicte de Tscharnet  
Président